



Commune de KEDANGE-SUR-CANNER (57)

REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
VALANT ELABORATION DU

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

ESpace &
TERRitoires

Etudes et conseils en urbanisme et aménagement

240, rue de Cumène
54230 NEUVES-MAISONS

Tél : 03 83 50 53 87
Fax: 03 83 50 53 78

Dossier Approbation

***Document conforme à celui annexé à la délibération du
Conseil Municipal du 16 / 09 / 2015 portant approbation
de la révision du POS valant élaboration du PLU.***

Le Maire,



SOMMAIRE

Introduction	3
Urbanisme et cadre de vie	4
Habitat et logements	5
Démographie et développement	6
Activités et économie	7
Déplacements et transports	8
Environnement et paysage	9
Performance énergétique et nouvelles technologies	10

INTRODUCTION

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit, dans le respect des objectifs et des principes énoncés aux articles L 110 et L 121-1 du Code de l'Urbanisme, les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune, notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement.

Dans ce cadre, il peut préciser :

- les mesures de nature à préserver les centres-villes et les centres de quartiers, les développer ou en créer de nouveaux,
- les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité et à restructurer, restaurer ou réhabiliter des îlots ou des immeubles,
- les caractéristiques ou le traitement des rues, sentiers piétonniers et pistes cyclables et des espaces et ouvrages publics à conserver, à modifier ou à créer,
- les actions ou opérations d'aménagement de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers,
- les conditions d'aménagements des entrées de ville en application de l'article L 111-1-4 du Code de l'Urbanisme, les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

La commune de KEDANGE-SUR-CANNER, afin de maîtriser son développement à la fois urbain et environnemental, doit déterminer et formaliser ses objectifs en matière d'urbanisme et d'aménagement.

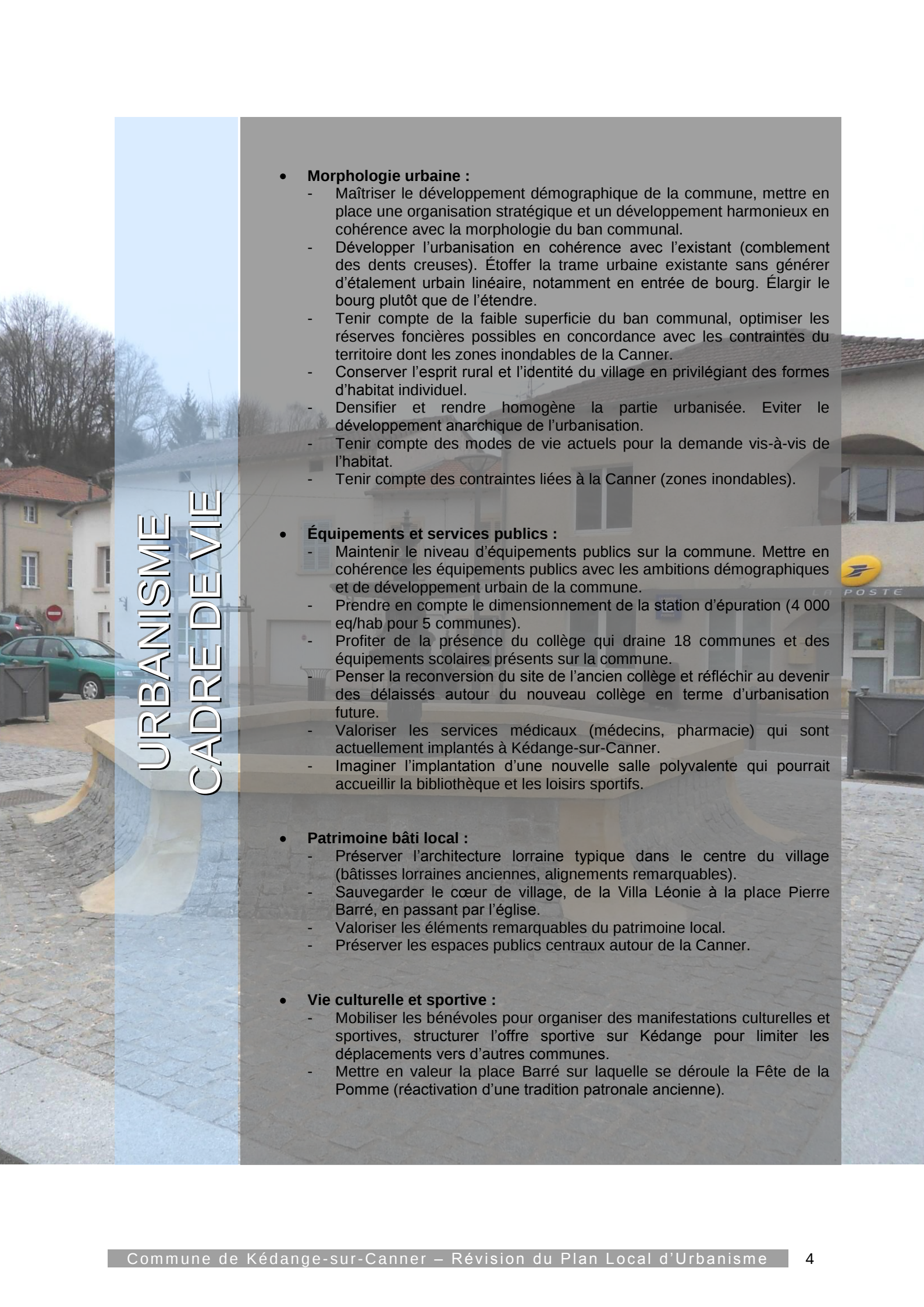
Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables est la formalisation des intentions de la municipalité pour les années à venir. Il définit ses priorités de développement à court et moyen terme.

La commune souhaite mener des actions dans les domaines suivants :

- 1- Urbanisme / Cadre de vie**
- 2- Habitat / Logements**
- 3- Démographie / Développement**
- 4- Activités / Economie**
- 5- Déplacements / Transports**
- 6- Environnement / Paysage**
- 7- Performance énergétique / Nouvelles technologies**

Le PADD comporte 4 orientations majeures :

- 1- Maîtriser le développement démographique de la commune en préservant son caractère rural.**
- 2- Optimiser les réserves foncières disponibles et compatibles avec les contraintes géomorphologiques du territoire, en tenant compte de la faible superficie du ban communal.**
- 3- Intégrer dans la réflexion, en terme d'urbanisation future, la reconversion du site de l'ancien collège de la Forêt et des délaissés autour du nouveau collège de la Canner.**
- 4- Favoriser le renouvellement urbain en n'empêchant pas la construction sur plusieurs étages afin de densifier et de mettre à profit le foncier disponible.**



URBANISME CADRE DE VIE

- **Morphologie urbaine :**

- Maîtriser le développement démographique de la commune, mettre en place une organisation stratégique et un développement harmonieux en cohérence avec la morphologie du ban communal.
- Développer l'urbanisation en cohérence avec l'existant (comblement des dents creuses). Étoffer la trame urbaine existante sans générer d'étalement urbain linéaire, notamment en entrée de bourg. Élargir le bourg plutôt que de l'étendre.
- Tenir compte de la faible superficie du ban communal, optimiser les réserves foncières possibles en concordance avec les contraintes du territoire dont les zones inondables de la Canner.
- Conserver l'esprit rural et l'identité du village en privilégiant des formes d'habitat individuel.
- Densifier et rendre homogène la partie urbanisée. Eviter le développement anarchique de l'urbanisation.
- Tenir compte des modes de vie actuels pour la demande vis-à-vis de l'habitat.
- Tenir compte des contraintes liées à la Canner (zones inondables).

- **Équipements et services publics :**

- Maintenir le niveau d'équipements publics sur la commune. Mettre en cohérence les équipements publics avec les ambitions démographiques et de développement urbain de la commune.
- Prendre en compte le dimensionnement de la station d'épuration (4 000 eq/hab pour 5 communes).
- Profiter de la présence du collège qui draine 18 communes et des équipements scolaires présents sur la commune.
- Penser la reconversion du site de l'ancien collège et réfléchir au devenir des délaissés autour du nouveau collège en terme d'urbanisation future.
- Valoriser les services médicaux (médecins, pharmacie) qui sont actuellement implantés à Kédange-sur-Canner.
- Imaginer l'implantation d'une nouvelle salle polyvalente qui pourrait accueillir la bibliothèque et les loisirs sportifs.

- **Patrimoine bâti local :**

- Préserver l'architecture lorraine typique dans le centre du village (bâtisses lorraines anciennes, alignements remarquables).
- Sauvegarder le cœur de village, de la Villa Léonie à la place Pierre Barré, en passant par l'église.
- Valoriser les éléments remarquables du patrimoine local.
- Préserver les espaces publics centraux autour de la Canner.

- **Vie culturelle et sportive :**

- Mobiliser les bénévoles pour organiser des manifestations culturelles et sportives, structurer l'offre sportive sur Kédange pour limiter les déplacements vers d'autres communes.
- Mettre en valeur la place Barré sur laquelle se déroule la Fête de la Pomme (réactivation d'une tradition patronale ancienne).



HABITAT LOGEMENTS

- **Caractéristiques architecturales :**

- Veiller à la conservation des caractéristiques de l'architecture traditionnelle lorraine dans la partie ancienne du village. Eviter les transformations lourdes de l'existant, sans entraver d'éventuelles réhabilitations.
- Tolérer une certaine inventivité architecturale dans des secteurs non-concernés par le bâti ancien, notamment dans des recherches de performances énergétiques.
- Envisager la reconversion du site du collège de la Forêt. Profiter de cette réserve foncière de 2 ha. Mettre à profit le délaissé du collège (gymnase sur 1 ha).
- Tenir compte des covisibilités de certains quartiers résidentiels de Kédange avec le château de Homburg-Budange classé au titre des monuments historiques.

- **Statut résidentiel :**

- Diversifier l'offre locative en matière de logements.
- Encourager la mise en œuvre de logement locatif collectif communal.

- **Hiérarchisation du réseau viaire :**

- Réfléchir à une amélioration de la traversée du bourg pour la rendre moins accidentogène.
- Mettre en place des solutions techniques pour faire réduire la vitesse automobile dans le centre bourg.



DEMOGRAPHIE DEVELOPPEMENT

- **Évolution démographique :**
 - Permettre une évolution démographique positive progressive de l'ordre de + 30 % d'habitants supplémentaires.
 - Tenir compte des prescriptions démographiques établies par le SCOT de l'Agglomération Thionvilloise.
 - Permettre un développement urbain du bourg en cohérence avec le niveau d'équipements actuel.
- **Approche communautaire :**
 - Profiter de la position géographique de Kédange-sur-Canner entre l'Arc Mosellan ouest dynamique (structuré autour de Guénange principalement) et l'arrière-pays plus rural à l'est.
 - Résister aux déséquilibres démographique et attractif ressentis au niveau de l'intercommunalité.
- **Accueil de nouveaux habitants :**
 - Permettre la diversité de l'habitat (logement collectif / logement individuel).
 - Permettre le renouvellement urbain et mettre à profit le foncier disponible.
 - Densifier les constructions futures de manière à économiser les espaces agricoles et naturels.



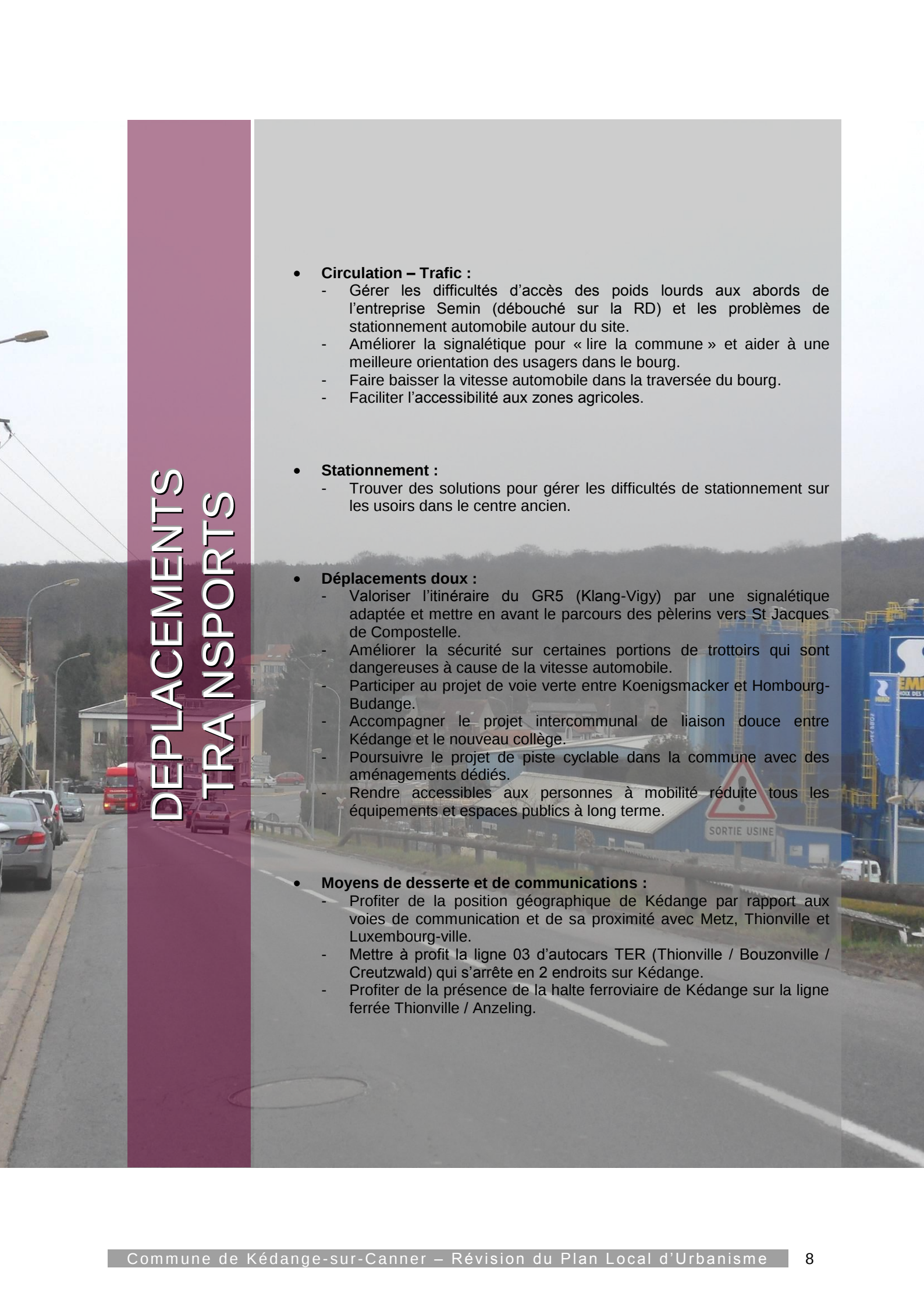
ACTIVITES ECONOMIE

- **Artisanat :**

- Préserver le maintien de l'activité industrielle sur la commune.
- Tenir compte des projets de zones artisanales sur les communes voisines de Metzervisse, Koenigsmacker, Stuckange, Distroff et Guénange.

- **Commerces et services :**

- Soutenir et pérenniser le tissu économique existant.
- Promouvoir et favoriser les activités artisanales, commerciales de proximité et de services à la personne existantes sur le bourg.
- Pallier le manque ressenti par la population en termes de commerces de proximité depuis la fermeture de l'épicerie et du tabac-presse.
- Maintenir l'activité liée au tourisme sur le bourg.
- Maintenir le niveau de service offert à la population en matière de santé (présence de médecins, pharmacien, kiné).
- Permettre l'implantation d'activités non nuisantes dans le cœur de bourg pour respecter le caractère rural de la commune.
- Profiter de tous les services et commerces accessibles dans les pôles urbains aux alentours (Metzervisse, Thionville, Metz, Luxembourg).
- Accompagner le projet de navettes à la demande porté par la collectivité pour desservir les zones de chalandise proches (supermarchés de Yutz, Basse-Ham, Guénange).



DEPLACEMENTS TRANSPORTS

- **Circulation – Trafic :**

- Gérer les difficultés d'accès des poids lourds aux abords de l'entreprise Semin (déboché sur la RD) et les problèmes de stationnement automobile autour du site.
- Améliorer la signalétique pour « lire la commune » et aider à une meilleure orientation des usagers dans le bourg.
- Faire baisser la vitesse automobile dans la traversée du bourg.
- Faciliter l'accessibilité aux zones agricoles.

- **Stationnement :**

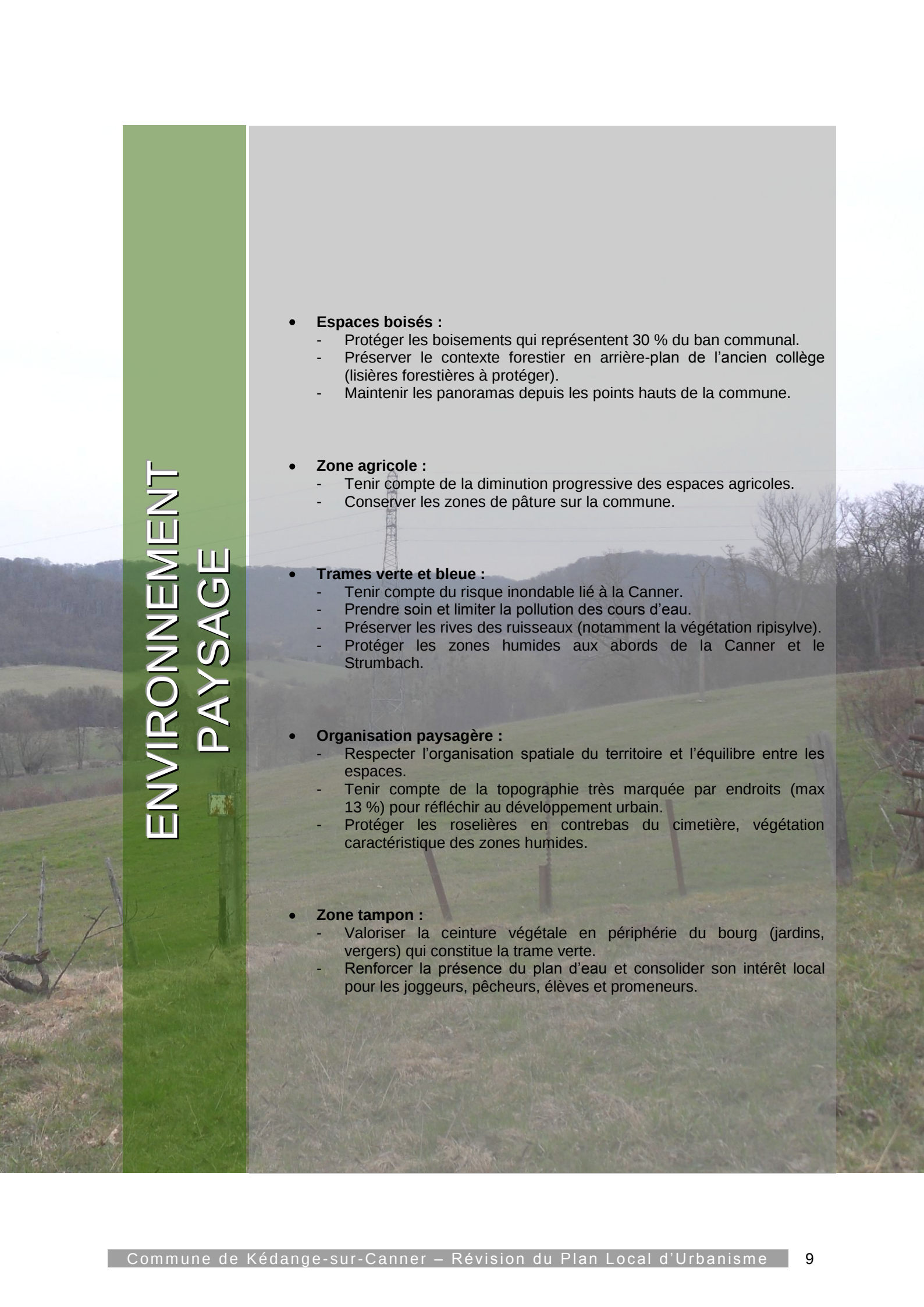
- Trouver des solutions pour gérer les difficultés de stationnement sur les usoirs dans le centre ancien.

- **Déplacements doux :**

- Valoriser l'itinéraire du GR5 (Klang-Vigy) par une signalétique adaptée et mettre en avant le parcours des pèlerins vers St Jacques de Compostelle.
- Améliorer la sécurité sur certaines portions de trottoirs qui sont dangereuses à cause de la vitesse automobile.
- Participer au projet de voie verte entre Koenigsmacker et Hombourg-Budange.
- Accompagner le projet intercommunal de liaison douce entre Kédange et le nouveau collège.
- Poursuivre le projet de piste cyclable dans la commune avec des aménagements dédiés.
- Rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite tous les équipements et espaces publics à long terme.

- **Moyens de desserte et de communications :**

- Profiter de la position géographique de Kédange par rapport aux voies de communication et de sa proximité avec Metz, Thionville et Luxembourg-ville.
- Mettre à profit la ligne 03 d'autocars TER (Thionville / Bouzonville / Creutzwald) qui s'arrête en 2 endroits sur Kédange.
- Profiter de la présence de la halte ferroviaire de Kédange sur la ligne ferrée Thionville / Anzeling.



ENVIRONNEMENT PAYSAGE

- **Espaces boisés :**
 - Protéger les boisements qui représentent 30 % du ban communal.
 - Préserver le contexte forestier en arrière-plan de l'ancien collège (lisières forestières à protéger).
 - Maintenir les panoramas depuis les points hauts de la commune.
- **Zone agricole :**
 - Tenir compte de la diminution progressive des espaces agricoles.
 - Conserver les zones de pâture sur la commune.
- **Trames verte et bleue :**
 - Tenir compte du risque inondable lié à la Canner.
 - Prendre soin et limiter la pollution des cours d'eau.
 - Préserver les rives des ruisseaux (notamment la végétation ripisylve).
 - Protéger les zones humides aux abords de la Canner et le Strumbach.
- **Organisation paysagère :**
 - Respecter l'organisation spatiale du territoire et l'équilibre entre les espaces.
 - Tenir compte de la topographie très marquée par endroits (max 13 %) pour réfléchir au développement urbain.
 - Protéger les roselières en contrebas du cimetière, végétation caractéristique des zones humides.
- **Zone tampon :**
 - Valoriser la ceinture végétale en périphérie du bourg (jardins, vergers) qui constitue la trame verte.
 - Renforcer la présence du plan d'eau et consolider son intérêt local pour les joggeurs, pêcheurs, élèves et promeneurs.

PERFORMANCE ENERGETIQUE

NOUVELLES TECHNOLOGIES

- **Performances énergétiques :**

- Maîtriser les dépenses énergétiques et améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics.
- Rénover les écoles, la mairie et la salle des fêtes en matière d'isolation thermique et énergétique. Repenser l'isolation de l'église et du presbytère.
- Penser le remplacement de la salle polyvalente actuelle par un édifice BBC, ce qui correspond à une attente de la population. Imaginer et définir l'emplacement de ce nouveau bâtiment public dans le bourg.
- Encourager la création de bâtiments peu consommateurs d'énergie et permettre la rénovation énergétique de l'ancien, favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.
- Encourager la rénovation énergétique des logements anciens afin de limiter leur impact environnemental et d'en améliorer le confort.

- **Nouvelles technologies :**

- Assurer la mise en place du très haut débit sur Kédange en profitant du réseau existant.
- Tenir compte des conclusions de l'étude sur le haut débit qui sera lancée par la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan en septembre 2013 (résultats attendus pour début 2014).
- S'inscrire dans la réflexion du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) et le prendre en compte une fois sa réalisation.

